



STAGE PLEINE NATURE ENVIRONNEMENT

VACANCES PÂQUES 2026

DE 10H00 A 16H30

25 EUROS LES 2 JOURS



Office Communautaire des Sports
du Pays d'Aubigné-Chevaigné



MARDI 14 AVRIL
FORÊT DE GAHARD
COURSE
D'ORIENTATION
PARCOURS SOUS
LES ROCHERS
JEUX EN FORÊT

MERCREDI 15
AVRIL
ÉTANG DE FEINS
VTT PARCOURS
CABANES
CHASSE AU TRESOR

POUR LES 7-10 ANS

CONTACT :



OCSPAC@GMAIL.COM



WWW.OCSPAC.COM



06 56 78 10 72



LES OBJECTIFS DU STAGE

Découvrir de multiples activités de pleine nature
Découverte de la faune et la flore qui nous entourent
Donner goût au sport dehors
Sensibilisation à l'environnement sous forme de jeux

LIEUX DE RDV ET INFOS

MARDI 14 AVRIL

Parcours aventure, orientation, défis en coopération

Rocher des blaireaux

Rdv 10h00 au parking situé au bord de la D92
entre Ercé -près Liffré et Gahard



MERCREDI 15 AVRIL

VTT, défis nature, chasse au trésor, cabanes

Rdv étang de Feins à 10h00

Amener vos vélos et vos casques

Espace naturel protégé (Natura 2000),
abritant le plus grand plan d'eau intérieur d'Ille et Vilaine, aménagé
avec chemins sécurisés, parfaitement adapté à la pratique du vélo et
aux activités de pleine nature



STAGE PLEINE NATURE

7 - 10 ANS



Mode d'emploi

1/ Réservation uniquement par téléphone au **06 56 78 10 72** ou par mail **ocspac@gmail.com** du lundi au vendredi.

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement à:
OCSPAC-BP 25054- 35250 Saint Aubin d'Aubigné

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement.

Clôture des inscriptions le Mercredi 8 Avril 2026



Fournir le pique nique du midi



Partie à découper et à retourner **obligatoirement** avec le règlement par chèque à l'ordre de l'OCSPAC.

Je soussigné(e) M./Mmecommune de

Téléphone Tel en cas d'urgence

inscrit ma fille/mon fils date de naissance

au stage de Pleine nature de 2 jours aux vacances de Pâques 2026

Je verse la somme de 25 € (Chèque établi à l'ordre de l'**OCSPAC**)

Signature :

Mail:.....

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR

Inscriptions

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des éducateurs à compter de l'horaire de début de l'activité et de fin. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non-respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'éducateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.